

CONSEIL MUNICIPAL du 9 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février, à vingt heures trente

Le conseil municipal légalement convoqué en séance publique sous la présidence de M. Roland GUEVILLE, Maire

Etaient présents : MRS et MMES GUEVILLE R, BINARD J, BOSSART S, CALBRIX T, CHERON M, CORNU R, DESCHAMPS E, FAUCON A, LANGLOIS E, LE BEL D, LEFEBVRE-EVENOT C, LEROY S, PERRIER R, PRIEUX I,

Formant la majorité des membres en exercice

Excusées : Mme Isabelle AVENEL a donné procuration à Mme PRIEUX Isabelle

Mme Jasmine DOUILLET a donné procuration à M. LE BEL Damien

Mme Natacha SAVARIE a donné procuration à M. BINARD Jacques

M. Franck BIVILLE a donné procuration à M. CORNU Romain

Secrétaire de séance : Mme Sonia BOSSART

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 Janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

Mr Roland GUEVILLE demande l'ajout de trois délibérations dans l'ordre du jour adopté à l'unanimité.

BUDGET

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022

Jacques BINARD rappelle que la séparation de l'ordonnateur et du comptable est un principe budgétaire essentiel. L'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Le comptable est le seul chargé du paiement des dépenses, de la prise en charge des recettes et du maniement des deniers publics.

Chacun en ce qui les concerne doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Celui du comptable est le compte de gestion et celui de l'ordonnateur est le compte administratif.

Après s'être assuré que le Comptable des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, le total des recettes s'élève à 2 592 089,40€, celui des dépenses à 1 800 012,85€ dégageant un résultat excédentaire de 792 076,55€ pour l'exercice 2022.

Il est précisé que les résultats du compte de gestion sont identiques au compte administratif présenté par ailleurs et faisant l'objet de la délibération suivante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé par le Comptable du Service de Gestion Comptable de Montville, celui-ci n'appelant ni observation ni réserve.

ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif 2022 est présenté par Jacques BINARD. Il donne toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du compte administratif aux conseillers présents.

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	1 314 423,22€
	Recettes	1 711 754,00€
	Excédent	397 330,78€

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	485 589,63€
	Recettes	880 335,40€
	Excédent	394 745,77€
Soit un excédent de clôture d'exercice		792 076,55€

<u>Restes à réaliser :</u>	Dépenses	228 006,00€
	Recettes	0,00€
	Déficit	228 006,00€
Soit un excédent net de clôture d'exercice de		564 070,55€

Roland GUEVILLE, Maire, quitte la séance.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après avoir constaté la concordance entre le projet de Compte Administratif et les écritures du Compte de Gestion du receveur municipal, le Conseil Municipal, sous la présidence de Jacques BINARD, doyen, est appelé à adopter le compte administratif de l'exercice 2021 tel que présenté.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, sous la présidence de Jacques BINARD, adopte le présent compte administratif de l'exercice 2022 à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Il est rappelé que les résultats du Compte Administratif 2022 fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de	397 330,78€
Un résultat antérieur reporté de	233 227,77€
Soit un résultat à affecter de	630 558,55€
Un excédent d'investissement de	394 745,77€
Un déficit antérieur reporté de	- 534 880,39€
Soit un résultat à affecter de	- 140 134,62€
Un déficit de crédits d'investissement reportés	- 228 006,00€
Soit un déficit de financement en section d'investissement de	- 368 140,62€

Il est proposé d'affecter au Budget Primitif 2022 les résultats de la manière suivante :

À l'article 1068 du budget d'investissement	368 140,62€
À l'article 002 du budget de fonctionnement	262 417,93€
À l'article 001 du budget d'investissement	- 140 134,62€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2022 tel que proposé.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Tableau projets d'investissement 2023

désignation	Invest	Commandé	A soumettre
Mobilier urbain écoles	8 664,17 €		8 700
Echange luminaires écoles	28 172,00 €		28 200
Echange luminaires mairie	932,40 €		950
Bornes escaliers MILCOLOR	13 537,20 €		13 600
Rideaux école élémentaire	3 693,62 €		3 700
Fonds de concours	12 775,00 €	12 800	
Assistant à maîtrise d'œuvre	2 820,00 €	3 000	
Maîtrise œuvre réhabilitation	39 500,00 €	17 775	
Maîtrise œuvre construction		21 725	
Réhabilitation vestiaire	169 680,00 €	169 680	
Construction accueil jeunes	195 000,00 €	195 000	
Fluides réhabilitation	20 865,60 €	20 866	
Fluides construction	39 619,20 €	39 619	
Construction et réhabilitation amo (276000€)			
Maîtrise œuvre projet autour du stade	non connu		
	535 259,19 €	480 465	55 150

535 615

Une priorité sera donnée au projet d'aménagement autour du terrain de football avec la construction d'un local jeune et la réhabilitation du vestiaire sportif.

Ce projet a été confié à un cabinet d'architecte O2 Architecture basé à St Etienne du Rouvray.

Le choix de la maîtrise d'œuvre pour ces aménagement sportifs et paysages sera défini lors de la prochaine commission d'appels d'offres prévue le 28 Février 2023.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 76

DELIBERATION APPROBATION AVANT-PROJET SDE76

Renforcement de réseaux RENFO-2022-0-76245-M5654 « Les Varats D-44 »

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Renfo-2022-0-76245-M5654 et désigné « Les Varats-D44 » dont le montant prévisionnel s'élève à 118 092,00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 0,00 € T.T.C.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 0,00 € T.T.C.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer, tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces modifications budgétaires.

SUBVENTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023

Catégorie 2 : Construction d'une salle associative

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune souhaite créer une salle associative destinée principalement aux jeunes ne pouvant plus fréquenter l'accueil de loisirs et aux associations.

Le montant total des travaux est de : 213 479.00€ H.T.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Demande une subvention au taux maximum au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la construction d'une salle associative.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget 2023.
- Dit que les travaux ne commenceront au plus tôt qu'après la réception de l'accusé de réception du dossier complet.

Catégorie 9 : Rénovation du vestiaire sportif

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de vouloir rénover le vestiaire sportif utilisé par l'association du F.C.N.O (Football Club du Nord-Ouest) regroupant 4 communes : Eslettes, Montville, Clères, Pissy-Pôville.

Pour une optimisation d'utilisation des locaux, il est envisagé de mener des travaux d'économie d'énergie, d'amélioration du bâtiment et de prendre en compte la problématique de l'accessibilité.

Le montant total des travaux est de : 173 485.00€ H.T.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Demande une subvention au taux maximum au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la rénovation du vestiaire sportif.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget 2023.
- Dit que les travaux ne commenceront au plus tôt qu'après la réception de l'accusé de réception du dossier complet.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA CAF

Programmation de travaux pour création d'un local à destination des jeunes de 12 à 17 ans.

La commune souhaite créer un espace dédié aux jeunes d'une tranche d'âge de 12 à 17 ans permettant de répondre aux besoins des jeunes qui ne peuvent plus fréquenter l'Accueil de Loisirs. Cet équipement permettra aux jeunes de se retrouver, d'échanger et de profiter des diverses activités qui leur seront proposées. Il pourra être également utilisé par les enfants accueillis à l'Accueil Collectif de Mineurs les mercredis. Il sera, dans un premier temps ouvert au public inscrit à la détente ados les après-midis de Juillet. Par la suite, et selon la fréquentation, il pourra être ouvert les mercredis et les petites vacances scolaires tout comme l'accueil de Loisirs du Milcolor voire certain jour de semaine ou en soirée. (Toujours en présence d'un animateur).

Ce nouvel espace sera équipé de mobilier, d'une kitchenette, d'un espace salon, de jeux type Baby-foot ou encore d'un espace multimédia. La pièce de vie d'environ 50m2 donnera directement sur la cour du Milcolor, dont il sera cependant indépendant, via un espace terrasse. Un local de stockage ainsi que des sanitaires seront également accessibles depuis cette salle.

Un soin particulier est porté à rendre cet équipement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Selon une première approche, le coût global de cet équipement est de l'ordre de 213 479.00 € H.T.

Programmation de travaux pour création d'un local à destination des jeunes de 12 à 17 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Demande une subvention au titre de la Caisse d'Allocation Familiale pour la construction d'un local à destination d'un public âgé de 12 à 17 ans.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023.
- Dit que les travaux ne commenceront au plus tôt qu'après la réception de l'accusé de réception du dossier complet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

Le Conseil Municipal d'Eslettes refuse la réforme des retraites proposée par le gouvernement.

Cette réforme prévoit un report progressif de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, contre 62 actuellement, une accélération de l'allongement de la durée de cotisation jusqu'à 43 ans, ainsi que la disparition des régimes spéciaux, particulièrement pénalisants pour les femmes, les salariés les plus modestes, les métiers à haute pénibilité.

En tant qu'élus de la République et employeurs publics, nous refusons cette réforme. La pénibilité de certains métiers abîme les corps, dans la fonction publique territoriale aussi, et nous refusons à ce titre de voir les agents de nos collectivités travailler plus longtemps. Cette réforme risque d'accroître le nombre d'agents devenant physiquement « inaptes » renforçant les problématiques de reclassement que nous connaissons déjà, tout particulièrement dans les petites communes qui n'emploient que quelques agents.

Dans un contexte d'importantes difficultés financières de nos collectivités liées à l'explosion des coûts, notamment énergétiques, et contrairement aux engagements pris, le gouvernement envisage que les employeurs de la fonction publique territoriale voient augmenter de près de 500 millions d'euros leurs cotisations sociales alors que rien ou presque n'est demandé aux employeurs privés.

C'est profondément injuste. En plus de son caractère antisocial, la mesure allongeant l'âge légal de départ à la retraite impliquerait des bouleversements dans la vie démocratique de notre pays. Alors qu'un président d'association sur deux est actuellement à la retraite, cette mesure remettrait en cause le rôle essentiel que jouent les retraités en matière de cohésion sociale, à travers leur engagement dans les associations, les clubs sportifs et même dans nombre de nos conseils municipaux.

Les communes de notre pays sont incontestablement des foyers vivants de démocratie. Leurs conseils municipaux sont largement investis par des citoyens à la retraite qui, libérés des contraintes liées à leurs emplois, peuvent pleinement faire profiter à tous des expériences et des compétences qu'ils ont accumulées durant leur carrière professionnelle. Les retraités représentent ainsi plus de la moitié des maires de France et 30% des nouveaux édiles.

Tout en favorisant de nouvelles mesures pour que les salariés exercent en plus grand nombre des fonctions électives, notamment par la création d'un statut de l' élu impliquant la réévaluation du crédit d'heures de disponibilité pour l'exercice de leurs fonctions pour les élus salariés ou par des mesures relatives à la prise en charge des frais de garde d'enfants, nous ne pouvons nier le rôle fondamental des retraités dans le bon fonctionnement de nos communes.

Voilà pourquoi nous invitons nos collègues élus, dans leur diversité, à s'opposer avec nous à cette réforme lourde de dangers.

Cette délibération a été adoptée à la majorité.

Abstention de Mr Damien LE BEL qui indique s'être proposé comme conseiller municipal pour les projets de la commune mais n'est pas convaincu d'être attendu par les Eslettois sur un sujet national en dehors des délégations de la mairie.

Toutefois et comme il est précisé dans la motion, l'adoption de cette loi sur la réforme des retraites aurait des conséquences sur tous les agents des collectivités territoriales, sur la gouvernance future des communes et sur celle des associations.

INFORMATIONS

Mr Roland GUEVILLE, Maire, nous informe que la réfection du monument aux morts devrait être réalisée avant le 8 Mai prochain.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Jasmine DOUILLET souhaite une mobilisation des conseillers municipaux pour les manifestations.

En réponse, les conseillers souhaitent être avertis bien en amont.

Pour favoriser l'aide à l'avenir, il est convenu que les comptes rendus de la Commissions Communication et Vie Locale seront envoyés à tous les conseillers municipaux.

Mr Damien LE BEL demande d'ajouter sur PANNEAUPOCKET et sur le site internet les dates des conseils municipaux.

Le conseil municipal se déclare favorable à l'ajout de ces dates et de l'ordre du jour des réunions des conseils municipaux.

Mr Jérémie PLESANT présentera dans le cadre du conseil des enfants les devis demandés suite aux propositions évoquées et informera ledit conseil de la suite donnée.

Mr Romain CORNU nous fait un retour sur le conseil municipal des enfants, ils souhaitent être associés à l'organisation de la prochaine fête des charmes.

Fin de séance 23 heures 16.